

## SEANCE DU 21 août 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt, le 21 août, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
MARQUET Bénédicte  
PEREIRA Julien  
OGER Isabelle

IMMER Alain  
DEBAILLEUL Delphine  
MENEHIN Gaël  
WALLERICH Alain

SIVÉC Jean  
THILL Céline  
REUTER Olivier

LISTE DES ABSENTS :

GUINDT Philippe  
VIEIRA Christophe

BRUN Jérôme  
VALANCE Bénédicte

Procuration de Christophe VIEIRA à Bénédicte MARQUET

Procuration de Bénédicte VALANCE à Alain IMMER

Procuration de Philippe GUINDT à Philippe GAILLOT

Objet : 2020 – 508 Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Suite au transfert de la mairie, le Maire propose à l'Assemblée de modifier les horaires d'ouverture des services de la mairie, selon les horaires suivants, à compter du 1er octobre 2020 :

Permanences téléphoniques :

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi	9h00 – 12h00	14h00 – 16h00
Mercredi		
Jeudi		18h00 – 20h00
Vendredi	9h00 – 12h00	14h00 – 16h00
Samedi	9h00 – 12h00	

Accueil du public :

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		18h - 20h
Vendredi		
Samedi	9h00 – 12h00	

**SEANCE DU 21 août 2020**

Les permanences du Maire et des adjoints correspondent aux horaires d'ouverture au public, c'est-à-dire :

Jeudi : 18h-20h

Samedi : 9h-12h

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les horaires d'ouverture des services de la mairie selon les modalités ci-dessus exposées.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 22/08/2020

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22/08/2020

Le Maire,

